

Déclaration liminaire Comité Technique Ministériel du 28 mars 2019

Alors que le pays est traversé par une contestation sociale de grande ampleur, que les inégalités sont croissantes, que les citoyen-nes réclament plus de services publics de proximité, le projet de loi dit de « *transformation de la Fonction Publique* » va porter un coup destructeur à la Fonction Publique, pourtant seule garante des valeurs d'égalité, de neutralité et d'accès aux droits pour les populations les plus fragilisées. La FSU dénonce depuis plus d'un an les orientations du gouvernement, dans toutes les instances où elle est présente et plus précisément la réduction du périmètre de l'action publique, la suppression de postes, la dégradation de l'accès et la qualité des services publics aux usager-es et des conditions de travail des agents.

La FSU demande donc le retrait de ce projet, d'autant que certaines dispositions vont à l'encontre d'une égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes au sein de la Fonction Publique. A ce titre, nous resterons vigilant-es sur la mise en œuvre des mesures du protocole « *Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique* » que nous avons signé et qui permettra de résorber les inégalités de carrière et de rémunération. De même, nous serons actifs et actives à la déclinaison de ce protocole au ministère de la Justice.

Au ministère de la Justice, alors que vient d'être promulguée la loi de programmation et de réforme de la Justice, après un passage en force, la FSU Justice a engagé une mobilisation avec un collectif intersyndical et associatif large afin de défendre un projet de réforme de la justice des enfants éducative et émancipatrice. Ensemble, nous portons l'exigence d'un véritable débat avec l'ensemble des organisations représentatives et institutionnelles (avocat-es, associations de parents d'élèves, syndicats, etc.) dans le cadre d'une conférence pluripartite. Nous refusons l'abrogation, par voie d'ordonnance, du texte fondateur de la justice des mineur-es du 2 février 1945, au profit d'un code pénal des mineur-es dont l'objectif serait de rendre une justice « *plus rapide et efficace* », au dépend du primat de l'éducatif.

Au sein de l'Administration Pénitentiaire, il ressort que les personnels restent toujours autant maltraités : personnels de surveillance dans un contexte de souffrances importantes au travail, CPIP qui se retrouvent en première ligne de l'agence nationale du TIG sans aucune garantie sur le rôle de délégué.e.s territoriaux sans compter une structuration opaque du fait de la double hiérarchie locale et nationale, DPIP toujours oubliés des programmes de réformes à venir, psychologues échoués sur la plage du guichet unique qui ne répond toujours pas ! A tout point de vue, statutaire et indemnitaire, l'administration pénitentiaire frôle le ridicule.

De surcroît, sur le champ des missions, tous les agents s'interrogent sur la cécité de l'administration : aux demandes sécuritaires, aucune réponse moderne ; aux demandes d'un nouveau paradigme pénitentiaire avec la peine de probation, aucune réponse contemporaine.

La FSU Justice reste des plus sceptiques sur l'absence de choix politiques portés.

La FSU Justice considère qu'il faut opposer aux projets destructeurs du gouvernement des alternatives permettant de répondre aux besoins de la population et à une société plus juste et plus solidaire, dans laquelle les libertés individuelles et collectives sont garantie et notamment le droit à manifester.

A l'ordre du jour de ce Comité Technique Ministériel :

- Bilan de l'expérimentation du télétravail en Administration Centrale

La FSU au ministère de la Justice est consciente d'une demande de la part des agents d'outils et moyens qui viendraient améliorer leurs conditions de travail. Pour autant, cette question prégnante ne doit pas se régler sous le seul angle du télétravail qui implique de fait un chevauchement de la vie professionnelle dans la sphère personnelle. Nous nous interrogeons sur les répercussions de cette disposition sur les collectifs de travail et craignons l'isolement des professionnel-les. Aussi La FSU démontre certaines préventions à cet égard et s'assurera que les attentes des professionnel-les soient bien respectées.

- Bilan de la stratégie RH

Pour la FSU Justice, les chantiers statutaires aboutis comme ceux encore en travail sont loin d'être satisfaisants. La stratégie RH mise en œuvre par le Secrétariat Général ne satisfait pas les personnels. Ainsi, l'accès à la catégorie A pour la filière socio-éducative a été véritablement sans effet visible pour les personnels, puisque cette modification statutaire n'est pas à la hauteur du niveau de qualifications exigées et des responsabilités exercées par les professionnel-les. De nombreux corps restent en déshérence, tel-les les professeur-es techniques et la filière administrative et technique, ces personnels se ressentent comme abandonnés par leur administration. Le projet de statut ministériel des psychologues reste bloqué à la DGAFP, sans que ne soit réglée la situation des collègues contractuel.le.s de l'Administration Pénitentiaire et sans qu'il ne préserve la spécificité des missions et de l'identité des psychologues de la PJJ. Les Responsables d'Unité Éducative à la PJJ sont toujours en attente d'un vrai projet statutaire, différent de celui porté par la DPJJ et le Secrétariat Général, qui reconnaisse leur niveau d'expertise et de responsabilité. Enfin, la question de la Qualité de Vie au Travail, sujet transversal, est souvent vécu comme une hypocrisie de l'administration tant les conditions de travail des agents restent dégradées.

- Présentation des nouvelles règles de remboursement des frais de déplacement temporaire :

Cette revalorisation des frais de déplacements était attendue de longue date par les personnels au vu de l'augmentation du coût de la vie et au regard du gel du point d'indice. La FSU a largement œuvré auprès de la DGAFP pour que des améliorations y soient apportées. Nous pouvons cependant regretter que les frais de repas ne soient pas augmentés, rappelons que tous les agents du ministère de la Justice n'ont pas accès de façon équitable à un restaurant administratif. Pour la FSU Justice, il est de la responsabilité de l'administration que les agents puissent bénéficier de ces nouvelles règles de remboursement, sans être soumis à des règles différentes d'une direction ou d'une région à l'autre.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FSU Justice maintiendra que le statut général des fonctionnaires tel qu'il existe encore aujourd'hui protège à la fois les usager-es en leur assurant d'être traité-es de manière équitable et les agents publics dans l'exercice de leurs missions, notamment au travers de leur participation dans la gestion de leur corps par la présence dans les instances des représentant-es des personnels.

Enfin, dans un contexte où les conditions d'accueil et de travail se dégradent, nous tenons à apporter notre soutien aux personnels de la petite enfance qui, ce 28 mars 2019, sont mobilisés à l'appel du collectif « Pas de Bébé à la consigne ». Ce collectif regroupe une cinquantaine d'associations et de syndicats, dont le SNUTER-FSU et le SNUipp-FSU et proteste contre la "réforme" des modes d'accueil de la petite enfance qui se profile dans le cadre des ordonnances prévues par la loi ESSOC.



Paris, le 28/03/19